

Appel à candidature Concours des contrats doctoraux 2026 sur contingent ED

(cf. Règlement intérieur ED SHPT/Collège doctoral UGA)

Le contrat doctoral constitue un contrat à durée déterminée passé entre l'État et un·e doctorant·e afin de lui permettre de se consacrer pleinement à ses travaux de recherche pour la préparation de sa thèse. Sa durée est de trois ans. Il a valeur d'engagement moral du ou de la futur·e doctorant·e et de son encadrant·e vis-à-vis de l'aboutissement de la thèse par sa soutenance.

1. Sélection des dossiers :

La sélection des dossiers de candidature se fait en deux étapes :

- une **phase d'admissibilité** (sur dossier de candidature). Le nombre de candidat.e.s admissibles est limité à 16 et à 2 candidats par section CNU. Exceptionnellement, si certaines sections ne présentent pas 2 candidats, d'autres sections peuvent bénéficier d'un troisième candidat si la qualité du dossier qu'elles présentent le justifie.
- une **phase d'admission** (sur audition). Chaque candidat·e présente son projet pendant 10 minutes, suivi d'un entretien de 10 mn avec les membres du conseil.

Ces deux étapes sont assurées par le conseil de l'école doctorale qui établit la liste des membres de Commission d'Évaluation des Contrats Doctoraux (CECD) :

- Membres élus du conseil (doctorant.e.s, personnalités extérieures, BIATSS titulaires d'un Master) ;
- Membres titulaires du conseil ou, en cas d'absence, leur suppléant.e, et en cas d'absence de ce dernier, un.e représentant.e. de son laboratoire.

Cette CECD établit par vote la liste des candidat·e·s retenu·e·s selon les modalités présentes dans le Règlement intérieur de l'ED SHPT.

2. Calendrier du concours :

Dépôt du dossier complet par les candidats	Lundi 15 juin 2026 à 23h59
Phase d'admissibilité	Mercredi 24 juin 2026
Diffusion des résultats d'admissibilité	Mercredi 24 juin 2026
Phase d'admission	Vendredi 3 juillet 2026
Diffusion des résultats d'admission	Lundi 6 juillet 2026

3. Modalités d'envoi du dossier :

- Le dossier devra être adressé par le ou la candidat·e à l'ED SHPT par e-mail **exclusivement** à : ed-shpt@univ-grenoble-alpes.fr en **1 UNIQUE dossier zippé, comportant 2 fichiers PDF** (1 pour le formulaire de candidature et les justificatifs et 1 pour le mémoire. Si le mémoire est en ligne, indiquez le lien URL).
- Le titre du fichier doit respecter le format suivant : « Nom_Prénom_Contrat_UGA »

Date limite de retour du dossier complet : Lundi 15 juin 2026, à 23h59

- Un accusé de réception par retour d'e-mail sera envoyé mais **AUCUNE NOTIFICATION** concernant la complétude du dossier ne sera adressée aux candidat·e·s

4- Composition du dossier de candidature :

1^{er} document PDF :

- **Formulaire de candidature** sans modification de mise en page, dûment complété et signé par toutes les parties :
 - État civil, Coursus et projet de recherche du·de la candidat·e (points 1-3)
 - La présentation de la direction de thèse (point 4)
 - Le projet de thèse de 5 à 7 pages (point 5) : Arial, taille de police 11, interligne 1,15.
 - **Liste des justificatifs suivants :**
 - **CV**
 - **Lettre de motivation**
 - **Lettre de soutien avec en-tête et signature de la direction de thèse** indiquant la cohérence du projet de thèse avec ses approches méthodologiques et/ou axes de recherches ainsi que sa faisabilité. La lettre doit s'achever par un avis formulé explicitement, et selon l'échelle suivante : avis favorable, avis très favorable ou avis prioritaire (il est possible de conclure avec plusieurs niveaux d'avis identiques).
 - **Lettre de soutien avec en-tête et signature de la direction du laboratoire** indiquant l'inscription de la recherche dans les axes et programmes de l'unité. Cette lettre doit également faire part de l'engagement explicite de la direction du laboratoire de fournir toute l'infrastructure humaine, matérielle et scientifique au candidat durant la durée de sa thèse. La lettre doit s'achever par un avis formulé explicitement, et selon l'échelle suivante : avis favorable, avis très favorable ou avis prioritaire (il est possible de conclure avec plusieurs niveaux d'avis identiques).
 - **Relevés de notes des trois premiers semestres avec le rang dans la promotion et la note du mémoire de Master 2.** Les candidats doivent fournir le rang si possible, ou à défaut une preuve que leur établissement ne peut le délivrer (attestation, mail, etc.).
 - Pour ceux·celles titulaires d'un master ou équivalent : fournir le **diplôme de master ou l'attestation de réussite.**
 - Pour ceux·celles dont le Master est en cours, fournir une **attestation du service de la scolarité certifiant que la soutenance du mémoire a bien été réalisée ainsi que la note obtenue au master.**
- Pour les diplômes obtenus à l'étranger : si le système de notation est différent du système français (note /20), l'échelle de notation devra être jointe.

2^{ème} document PDF :

- **Le mémoire de Master et un résumé de deux pages maximums**

5- Critères d'évaluation des dossiers :

Les dossiers seront étudiés selon les critères définis ci-dessous :

ADMISSIBILITE	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité du projet de thèse : problématique, premier état de l'art, méthodologie / protocole de recherche en adéquation avec la problématique et bibliographie indicative. • Clarté du projet de thèse : capacité à présenter le projet et les objectifs de la recherche à des experts mais également à des non-experts de la discipline. • Originalité et/ou intérêt du projet de thèse : capacité à démontrer que son projet apporte de nouvelles connaissances par rapport à l'état de l'art. • Trajectoire du candidat ou de la candidate : cohérence du cursus académique et/ou professionnel avec le projet de thèse. • Faisabilité de la recherche : capacité à projeter son travail de thèse suivant un calendrier crédible (par exemple, les moyens d'accéder à un terrain de recherche ont déjà été réfléchis, de même pour les collaborations envisagées, capacité à identifier et maîtriser les contraintes, etc.).
ADMISSION	<ul style="list-style-type: none"> • Aptitude du candidat à présenter son projet de thèse et à démontrer sa maîtrise du sujet de recherche. • Aptitude du candidat à démontrer la faisabilité du projet. • Aptitude du candidat à répondre aux questions de façon claire, concise et pertinente.

6- Pré-requis pour l'admission en doctorat :

L'admission en doctorat sera conditionnée au respect des critères suivants, en accord avec le Règlement intérieur de l'ED SHPT :

- Être titulaire d'un Master (ou d'un diplôme conférant le grade de Master) obtenu avec la moyenne minimale de 12/20 (mention assez bien).
- Les titulaires d'un Master ou équivalent étranger ou ne répondant pas à ces conditions devront déposer une demande de dispense auprès de la Commission des Dispenses et des Dérogations Doctorales (CD3).

Il est possible de candidater aux contrats doctoraux en étant inscrit-e en 1ère année de thèse depuis moins de 12 mois à la date de prise d'effet du contrat (01/10/2026).

7- Critères d'irrecevabilité :

Un dossier est déclaré irrecevable dans les cas suivants :

- **Absence d'une des pièces attendues du dossier de candidature**
- **Absence d'au moins une signature (directeur.trice de thèse et laboratoire)**

- **Dépassement du taux d'encadrement maximum de la direction de thèse au moment du concours (6 doctorants et/ou 500% de taux d'encadrement) autorisé par le règlement intérieur de l'ED SHPT.** Une dérogation est possible uniquement si l'un.e des doctorant.es de la direction de thèse a une date de soutenance dans l'année et une composition du jury arrêtée et validée par l'École doctorale.
- **Dépôt du dossier après la date limite de candidature.**